

Branchements électriques et préparation à l'habilitation électrique

Classification et symboles

Système de classification des habilitations électriques			
1 ^{er} caractère	2 ^{ème} caractère	3 ^{ème} caractère	Attributs
B basse et très basse tension H haute tension	0 travaux d'ordre non électrique 1 exécutant opération d'ordre électrique 2 chargé de travaux C consignation R intervention BT générale S intervention BT élémentaire E opérations spécifiques P opérations sur les installations photovoltaïques	T travaux sous tension V travaux au voisinage N nettoyage sous tension X spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre
Activités	Types de personnel	Symboles	
Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais l'accès à des zones ou emplacements à risques spécifiques électriques est permis sous conditions : - réalisation sous surveillance ou non des opérations d'ordre non électriques tels que travaux de peintures, de serrurerie, de machinerie, de constructions de décors, de mise en place d'échafaudage, de tribunes, de structures, de mats de chapiteaux, en cas d'approche des lignes aériennes lors de la conduite de PEMP ou d'engins de chantier... - application des consignes écrites ou verbales, compte rendu des opérations d'ordre non électrique à son responsable, - désignation possible en tant que surveillant de sécurité électrique, ou chargé de chantier d'opérations d'ordre non électrique.	Chargé d'opération d'ordre non électrique : Gardien, agent de sécurité incendie (SSIAP), technicien de surface, conducteur d'engins de chantier (CACES), électro [...] monteur d'échafaudages, de structures, de chapiteaux [...] constructeur, monteur de décors, d'écrans vidéo [...] technicien monteur de stands, ...	B0 - H0 en zones 0 et 1 H0V en zones 0, 1 et 2	
Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif) : - remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants, ... - remplacement de fusibles BT, réarmement de protections, - remplacements à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur, - raccordement hors tension sur borniers (dominos...) en attente, - condamnation, réarmement d'un dispositif de protection.	Chargé d'intervention élémentaire : Agent d'entretien (TOS), factotum, électro*, assistant*, machinistes*, monteurs de chapiteaux*, rigger et chef rigger (hors CQP), constructeurs de décors*, (personnel permanent ou non, ...). <i>* selon prérequis et compétences en électricité</i>	BS en zones 0 et 1	
Changement de la configuration d'une installation, manœuvre de matériel électrique afin de réarmer un disjoncteur, relais thermique..., mise hors ou sous tension d'un équipement, d'une installation.	Chargé d'opérations spécifiques (manœuvre) : Gardien, agent de sécurité incendie (SSIAP), régisseur plateau, électricien, chef électricien,...	BE Manœuvre en zones 0, 1 et 4 / HE Manœuvre en zones 0, 1, 2	
Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000V et 63A courant alternatif) : - recherche et localisation du ou des défauts, - réalisation de mesures, essais, manœuvres, - remplacement de matériels défectueux (relais, bornier...), - mise en service partielle et temporaire d'une installation, - connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500V en courant alternatif, 6mm ² circuits de puissance, 10mm ² circuits de commande).	Chargé d'intervention générale : Electricien confirmé du service maintenance, dépanneur, backliner, chef électricien, ...	BR en zones 0, 1 et 4	
Direction de travaux d'ordre électrique sur des ouvrages et installations électriques : - sécurité du personnel qu'il encadre, - balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux, - rédaction des procédures, renseignement et signature des documents tels que les attestations de consignation, de fin de travaux, ...	Chargé de travaux (dirige) : chef de chantiers des installations temporaires ou semi-permanentes (festivals, stands, événements, spectacles de rues, spectacles ambulants, chars et scènes mobiles, engins flottants ...), installateurs de groupes moteurs thermiques, d'onduleurs autoportés, TGBT en champ libre, ...	B2, H2 en zones 0, 1 B2V en zones 0, 1 et 4 H2V en zones 0, 1 et 2.	
Exécution de travaux sur des ouvrages et installations électriques : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - tirage de lignes, - création, modification ou extension d'une l'installation électrique.	Exécutant électricien (exécute) : électriciens des installations temporaires ou semi-permanentes (festivals, stands, événements, spectacles de rues, spectacles ambulants, chars et scènes mobiles, engins flottants ...), installateurs de groupes moteurs thermiques, d'onduleurs autoportés, TGBT en champ libre...	B1, H1 en zones 0, 1 B1V en zones 0, 1 et 4 H1V en zones 0, 1 et 2	
Electricien salarié de l'entreprise utilisatrice agissant dans le cadre du plan de prévention lors de l'accueil d'entreprises extérieures intervenantes (productions, prestataires, entreprises de maintenances, ...) : - consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique, déconsignation et mise ou remise sous tension des points de livraisons mis à disposition de tiers - rédaction des procédures, renseignement et signature des documents tels que les attestations de consignation, de fin de travaux, ...	Chargé de consignation, salarié permanent, cadre tels que : directeur technique, régisseur général, chef de chantier, chef électricien, ...	BC en zone 0, 1 et 4 HC en zones 0, 1 et 2	
Chargé d'essais : vérifications initiales (installation temporaire), périodiques, autres opérations de type essais, vérifications, mesures, ...	Technicien compétent ou qualifié réalisant les vérifications initiales (installation temporaire), périodiques, ...	Voir NF C 18-510	